



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine tenue par vidéoconférence, le 14 avril 2020 à 19 h, sous la présidence du maire Jonathan Lapierre, et à laquelle il y a quorum.

Sont présents :

M. Jonathan Lapierre, maire et président de la Communauté maritime  
Mme Rose Elmonde Clarke, mairesse de la Municipalité de Grosse-Île  
M. Benoit Arseneau, conseiller du village de Havre-aux-Maisons  
M. Roger Chevarie, conseiller du village de Fatima  
M. Jean-Philippe Déraspe, conseiller du village de L'Étang-du-Nord  
M. Richard Leblanc, conseiller des villages de Cap-aux-Meules et de L'Île-d'Entrée  
Mme Suzie Leblanc, conseillère du village de L'Île-du-Havre-Aubert

M. Serge Rochon, directeur général  
M. Jean-Yves Lebreux, greffier

Sont aussi présents : Mme Dominique Jutras, journaliste – Le Radar  
M. Antonin Valiquette, journaliste – CFIM

### OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le président, Jonathan Lapierre, procède à l'ouverture de la séance à 19 h.

**CM2004-0055**

### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que l'ordre du jour présenté soit adopté en laissant ouvert le point *Affaires diverses*.

1. Ouverture de la séance
2. Adoption de l'ordre du jour
3. Approbation des procès-verbaux
- 3.1 Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020
4. Rapport des comités
5. Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer
6. Correspondance
7. Services municipaux
- 7.1 Administration



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

- 7.1.1 Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence ou conférence téléphonique
- 7.1.2 Report de la procédure de vente des immeubles en défaut de paiement de taxes – Modification du calendrier
- 7.1.3 Contribution financière spéciale dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 – Entraide communautaire des Îles
- 7.2 Finances
  - 7.2.1 Nomination au conseil d'administration – Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine
- 7.3 Ressources humaines
- 7.4 Services techniques et des réseaux publics
- 7.5 Hygiène du milieu
- 7.6 Sécurité publique
- 7.7 Aménagement du territoire
  - 7.7.1 Mandat au Service de l'aménagement du territoire – Étude visant à rechercher des zones destinées à recevoir des usages et activités à caractère industriel – Modification du schéma d'aménagement et de développement
- 7.8 Développement du milieu et des communications
  - 7.8.1 Adoption de la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional
- 7.9 Loisir, culture et vie communautaire
- 7.10 Service de l'ingénierie, des TIC et des bâtiments
- 7.11 Réglementation municipale
- 8. Affaires diverses
- 9. Période de questions
- 10. Clôture de la séance

### **APPROBATION DES PROCÈS-VERBAUX**

CM2004-0056

**Approbation du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020**

Les membres du conseil ont préalablement reçu une copie du procès-verbal de la séance ordinaire tenue le 10 mars 2020.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver ce procès-verbal tel qu'il a été rédigé.

### **RAPPORT DES COMITÉS**

Le maire fait le point sur les divers rencontres et comités qui se sont tenus depuis la dernière séance du conseil de la Communauté maritime.

#### **Pandémie de la COVID-19**

Le maire fait le point sur la situation exceptionnelle et temporaire qui sévit actuellement avec la pandémie de la COVID-19. Il souligne l'impact de cette pandémie sur les activités économiques des Îles.

Il fait également mention des mesures prises par la CTMA pour ce qui a trait aux services de traversier.

**CM2004-0057**

#### **Approbation de la liste des chèques à ratifier et des comptes à payer**

La liste des chèques à ratifier et des comptes à payer pour la période du 22 février au 30 mars 2020 a été transmise aux membres du conseil préalablement à la présente séance.

Sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'approuver le paiement de ces dépenses pour un total de 1 233 874,11 \$.

### **CORRESPONDANCE**

Aucune liste de correspondance d'intérêt public n'a été déposée au conseil de la Communauté maritime depuis la dernière séance.

### **SERVICES MUNICIPAUX**

### **ADMINISTRATION**

**CM2004-0058**

#### **Proposition pour la tenue d'une séance à huis clos par vidéoconférence ou conférence téléphonique**

CONSIDÉRANT le décret numéro 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix (10) jours;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

CONSIDÉRANT les décrets numéros 222-2020 du 20 mars 2020, 388-2020 du 29 mars 2020 et 418-2020 du 7 avril 2020 qui prolongent cet état d'urgence jusqu'au 16 avril 2020;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication;

CONSIDÉRANT QU' il est dans l'intérêt public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux soient autorisés à y être présents et à prendre part, délibérer et voter à la séance par vidéoconférence ou par conférence téléphonique;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Benoit Arseneau,  
appuyée par M. Roger Chevarie,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil accepte que la présente séance soit tenue à huis clos et que les membres du conseil et les officiers municipaux puissent y participer soit par vidéoconférence ou par téléphone.

**CM2004-0059**

### **Report de la procédure de vente des immeubles en défaut de paiement de taxes – Modification du calendrier**

CONSIDÉRANT QU' en raison de la situation de pandémie de la COVID-19, le conseil, suivant les directives du gouvernement du Québec, a procédé à la fermeture temporaire des services municipaux;

CONSIDÉRANT QUE dans ce contexte particulier, il y a lieu de reporter la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;

CONSIDÉRANT QUE le dépôt au conseil d'une nouvelle proposition de calendrier de la procédure de vente par le Service du greffe;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Richard Leblanc,  
appuyée par Mme Rose Elmonde Clarke,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil approuve le calendrier tel qu'il a été soumis en date du 7 avril dernier relativement à la procédure de vente des immeubles pour défaut de paiement de taxes;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

qu'il autorise le greffier, à moins que les montants dus et les frais n'aient été acquittés dans l'intervalle le tout conformément aux dispositions de la loi, à procéder à la vente des immeubles en défaut de paiement de taxes le jeudi 1<sup>er</sup> octobre prochain, à compter de 10 h.

**CM2004-0060**

### **Contribution financière spéciale dans le cadre de la pandémie de la COVID-19 – Entraide communautaire des Îles**

CONSIDÉRANT QUE le monde vit actuellement une crise sans pareil avec la pandémie de la COVID-19;

CONSIDÉRANT QUE cette crise a des impacts importants pour toutes les communautés, mais particulièrement pour les plus démunis de la société;

CONSIDÉRANT QUE la Communauté maritime souhaite contribuer activement au soutien de l'organisme, Entraide communautaire des Îles, dont la mission vise entre autres l'approvisionnement en denrées alimentaires des personnes dans le besoin;

CONSIDÉRANT QUE dans la situation de pandémie actuelle, les demandes effectuées à l'organisme risquent de subir une forte augmentation;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par Mme Suzie Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine accorde à l'organisme Entraide communautaire des Îles une contribution spéciale allant jusqu'à huit mille dollars (8 000 \$) afin de subvenir aux besoins de la population des Îles en matière d'aide alimentaire.

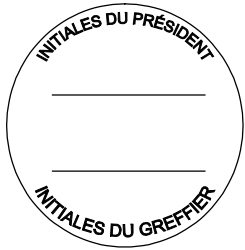
### **FINANCES**

**CM2004-0061**

### **Nomination au conseil d'administration – Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité dispose de trois sièges au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine occupés par le directeur général, Serge Rochon, et la directrice des finances, Danielle Hubert;

CONSIDÉRANT QUE l'ancien directeur général, Hubert Poirier, siège depuis de nombreuses années à ce comité, mais que son mandat est arrivé à échéance le 31 mars 2020;



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

CONSIDÉRANT l'intérêt démontré par M. Poirier à renouveler son mandat comme administrateur;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de désigner M. Hubert Poirier comme administrateur au sein du conseil d'administration de l'Office municipal d'habitation des Îles-de-la-Madeleine, et ce, pour un mandat de 3 ans.

### AMÉNAGEMENT DU TERRITOIRE

CM2004-0062

#### Mandat au Service de l'aménagement du territoire – Étude visant à rechercher des zones destinées à recevoir des usages et activités à caractère industriel – Modification du schéma d'aménagement et de développement

CONSIDÉRANT QUE le conseil d'agglomération des Îles-de-la-Madeleine a adopté, le 11 mai 2010, un schéma d'aménagement et de développement révisé lequel est entré en vigueur le 25 juin 2010;

CONSIDÉRANT QUE le schéma d'aménagement et de développement révisé ne prévoyait qu'une seule zone industrielle et que cet espace est maintenant utilisé ou réservé à sa capacité maximale;

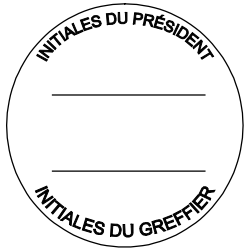
CONSIDÉRANT QUE cette situation particulière représente un frein au développement économique;

CONSIDÉRANT QU' il devient nécessaire pour le conseil d'identifier une nouvelle zone favorisant ce type d'activité et de modifier à cette fin son schéma d'aménagement et développement;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Jean-Philippe Déraspe,  
appuyée par M. Benoit Arseneau,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

que le conseil de la Communauté maritime mandate le Service de l'aménagement du territoire afin qu'il étudie cette question et lui soumette divers scénarios prévoyant la création d'une nouvelle zone pouvant accueillir différents usages à caractère commercial et industriel qui ne disposent pas actuellement d'espace adéquat permettant le développement de ce secteur d'activité.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

### **DÉVELOPPEMENT DU MILIEU ET DES COMMUNICATIONS**

CM2004-0063

#### **Adoption de la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional**

CONSIDÉRANT QU' en avril 2015, les MRC ont reçu pleine compétence par l'Assemblée nationale pour favoriser le développement local et régional;

CONSIDÉRANT QUE les MRC agissent par leurs services de développement, qu'ils soient intégrés dans la MRC ou qu'ils soient offerts par un organisme autonome mandaté par la MRC grâce à une entente;

CONSIDÉRANT QUE le mandat confié par les MRC à leurs services de développement couvre deux aspects, soit le développement local et l'entrepreneuriat;

CONSIDÉRANT l'adoption de la Déclaration commune de services lors de l'Assemblée des MRC et du conseil d'administration de juin 2019;

CONSIDÉRANT QUE l'adoption de la Déclaration commune de services est une condition pour avoir accès au Portail d'Entreprises Québec;

CONSIDÉRANT QUE la mise en place de l'initiative RÉSEAU ACCÈS PME vise à accroître la notoriété et le rayonnement des services de développement des MRC ainsi qu'à faciliter l'accès aux services auprès des entrepreneurs;

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME inclut, sans distinction, autant les services de développement intégrés à l'intérieur d'une MRC que ceux mandatés par une MRC d'un organisme délégué;

CONSIDÉRANT QUE le RÉSEAU ACCÈS PME offre à ses membres, une signature graphique unique et distinctive, en ajout à celle de la MRC, permettant une meilleure identification et un meilleur référencement auprès de leurs clientèles potentielles, et ce, à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE pour adhérer au RÉSEAU ACCÈS PME et utiliser le logo, la MRC doit officiellement adopter la Déclaration commune de services;

EN CONSÉQUENCE,

sur une proposition de M. Roger Chevarie,  
appuyée par M. Richard Leblanc,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

d'adhérer à la Déclaration commune de services de la Table sur le développement local et régional.



No. de résolution  
ou annotation

## Procès-verbal de la Communauté maritime des Îles-de-la-Madeleine

14 avril 2020

### **AFFAIRES DIVERSES**

Aucun nouveau point n'est porté aux affaires diverses.

### **PÉRIODE DE QUESTIONS**

Aucune question n'est soulevée lors de la période allouée à cet effet.

**CM2004-0064**

### **CLÔTURE DE LA SÉANCE**

Sur une proposition de Mme Suzie Leblanc,  
appuyée par M. Jean-Philippe Déraspe,  
il est résolu à l'unanimité des membres présents

de lever la séance à 19 h 23.

\_\_\_\_\_  
Jonathan Lapierre, maire

\_\_\_\_\_  
Jean-Yves Lebreux, greffier